



Les qualifications dans le mouvement

L'association des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (EDLN) est un organisme agréé au niveau national par le ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire. Comme neuf autres associations en France, notre mouvement est habilité à déclarer ses groupes locaux et ses camps d'été sous la qualification et la réglementation spécifique des « accueil de scoutisme ».

Les accueils de scoutisme des EDLN doivent répondre aux exigences de la législation française en vigueur, tout comme à l'exigence de sécurité et de qualité pédagogique des activités proposées. C'est dans ce but que l'association met en place un système de qualification.

Une question ? un doute ? Ne restez pas sans réponse sur des sujets essentiels. Consultez votre groupe local, votre territoire ou l'équipe nationale.

Pour bien comprendre...

Qualification et accréditation

- **La qualification est un diplôme** justifiant d'un niveau de formation et d'expérience. Dans les accueils de scoutisme, ces diplômes (animateur ou directeur du Scoutisme Français) se substituent aux BAFA et aux BAFD. Les EDLN délivrent les diplômes du scoutisme selon la procédure et les critères décrits ci-dessous.
- **L'accréditation est un mandat** limité dans le temps, accordé par les EDLN à l'un de ses membres pour accomplir une mission (responsable de groupe, chef d'unité, ...). Pour être conforme à la législation, les missions liées à l'encadrement des mineurs requièrent un niveau minimum de qualification. Lire la fiche n°1 : « L'accréditation au sein du mouvement »

Reconnaissance des diplômes délivrés par les EDLN

Depuis septembre 2016, l'association des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature est reconnue par le ministère de la Jeunesse et des Sports au titre des accueils de scoutisme. L'arrêté ministériel du 9 février 2007 reconnaît un certain nombre de diplômes du scoutisme comme ayant les mêmes prérogatives que le BAFA pour l'encadrement et que le BAFD pour la direction des accueils de scoutisme. Ces diplômes sont communs aux six associations composant la Fédération du Scoutisme Français, dont les EDLN font partie.

Extraits de l'arrêté du 9 février 2007, article 3 :

Dans les accueils de scoutisme, avec ou sans hébergement, organisés par les associations agréées :

1- les fonctions de direction peuvent être exercées par les titulaires des diplômes suivants, délivrés par les associations agréées membres de la Fédération du Scoutisme Français :

→ Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur Scoutisme Français

2- les fonctions d'animation peuvent être exercées par les titulaires des diplômes suivants, délivrés par les associations agréées membres de la Fédération du Scoutisme Français :

→ Certificat d'aptitude aux fonctions d'animateur Scoutisme Français

La validation des qualifications

Les membres responsables accrédités par les EDLN à une mission d'encadrement des mineurs au sein d'un groupe local ou d'un camp doivent pouvoir justifier de leur qualification au regard de la réglementation des accueils de scoutisme, sous la forme d'un diplôme officiel délivré par les Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature.

C'est l'échelon concerné (voir le tableau ci-dessous) qui valide les qualifications des membres responsables et établit le document d'attestation (le diplôme) selon la procédure et les modèles donnés.

La validation des qualifications

Diplômes délivrés par les EDLN	Pouvoir de qualification	Procédure
<i>Certificat d'aptitude aux fonctions de...</i>	<i>Diplôme délivré par...</i>	<i>Si la personne remplit les critères...</i>
✓ Animateur SF stagiaire	Le/la responsable de groupe local accrédité	Possible toute l'année : Le/la responsable du groupe délivre le diplôme au stagiaire
✓ Animateur SF titulaire	Le jury de la commission nationale formation des EDLN	Deux fois par an : Le jury étudie les dossiers et délivre les diplômes
✓ Directeur SF stagiaire		
✓ Directeur SF titulaire		
✓ Formateur SF stagiaire	Le responsable de formation	Lors des formations de formateurs or lors des stages qualifiants (BAFA/BAFD/caravanes des camps d'été « directeurs/RGL »)
✓ Formateur SF titulaire	Le jury de la commission nationale formation des EDLN	Deux fois par an : Le jury étudie les dossiers et délivre les diplômes

Pour chaque qualification validée, un diplôme officiel des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature est remis à la personne qualifiée.

- ➔ La commission nationale formation conserve un double des attestations de qualification et tient à jour un fichier des qualifications des responsables. C'est pourquoi les responsables de groupe doivent informer la commission nationale formation de toutes les personnes qualifiées "animateur SF stagiaire".

L'attribution des qualifications

Les qualifications sont attribuées selon des critères précis. Ces critères ne sont ni des droits ni des impératifs absolus. Les responsables de groupe locaux et le jury de la commission nationale formation se réfèrent à ces critères ; ils restent responsables d'apprécier chaque situation et d'attester ou non la qualification demandée. Ils veilleront à attester les qualifications en maintenant un niveau d'exigence en accord avec l'esprit de la réglementation. Cette procédure doit pouvoir prendre en compte des cas particuliers.

Les critères de qualification

Animateur(trice) du Scoutisme Français

Diplômes	Prérogatives	Critères de validation	Validité du diplôme
<i>Certificat d'aptitude à la fonction de :</i> Animateur(trice) SF → stagiaire	Animer dans une unité (chef/cheftaine)	- avoir 17 ans minimum ET : - avoir participé au week-end caravane territorial - OU répondre favorablement aux compétences requises évaluées en entretien.	Statut valable 2 ans
<i>Certificat d'aptitude à la fonction de :</i> Animateur(trice) SF → titulaire	- Animer dans une unité (chef/cheftaine) - Encadrer la maîtrise d'une unité (chef/cheftaine d'unité)	- avoir 18 ans minimum ET : - avoir suivi un stage de formation générale BAFA dans un mouvement scout - avoir une expérience accompagnée d'animation d'au moins 8 jours - OU répondre favorablement aux compétences requises évaluées en entretien.	Titre permanent

Formateur du Scoutisme Français

Diplômes	Prérogatives	Critères de validation	Validité du diplôme
<p><i>Certificat d'aptitude à la fonction de :</i></p> <p>Formateur SF → stagiaire</p>	Être formateur en formation qualifiante	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 19 ans minimum <p>ET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire de la qualification d'animateur du Scoutisme Français ou un BAFA complet. - Avoir suivi la formation de formateurs OU avoir été formateur sur un stage qualifiant : BAFA/BAFD ou Caravanes des camps d'été « directeur de camp, responsable de groupe » - OU répondre favorablement aux compétences requises évaluées en entretien. 	Statut valable 3 ans
<p><i>Certificat d'aptitude à la fonction de :</i></p> <p>Formateur SF → titulaire</p>	Être formateur en formation qualifiante	<ul style="list-style-type: none"> - avoir 19 ans minimum <p>ET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir suivi la formation de formateurs - Avoir réalisé 2 stages pratiques (être formateur sur 2 stages qualifiants : BAFA, BAFD, caravanes des camps d'été « directeur de camp » « responsable de groupe local ») - OU répondre favorablement aux compétences requises évaluées en entretien. 	Titre valable 5 ans

Équivalence selon l'expérience et la formation préalable

La procédure de qualification mise en place est suffisamment souple pour pouvoir prendre en compte la diversité des parcours de formation et des expériences des membres responsables des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature. Il faut s'appuyer sur les critères de référence indiqués dans le tableau précédent pour apprécier les cas particuliers : formation autre que les stages BAFA ou BAFD dans le scoutisme, personnes venant avec une formation préalable à l'extérieur du mouvement, venant d'un autre mouvement de scoutisme, expérience personnelle ...

Les référentiels de compétences de la Fédération du Scoutisme Français dressent la liste des capacités et compétences à acquérir pour chaque diplôme. Voir centre de ressources → Le groupe local → Formation → Le référentiel de compétences.

Ils servent également de base à un entretien d'évaluation qui permettra de faire le point sur les acquis et les manques d'une personne souhaitant obtenir une qualification selon son expérience et sa formation préalable.

Cas particuliers les plus courants :

- Bénévole arrivant dans le mouvement avec une formation BAFA ou BAFD en cours ou achevée : l'équivalence peut être atteinte avec un module de formation spécifique au scoutisme.
- Bénévole arrivant dans le mouvement avec un diplôme pouvant donner une équivalence **BAFA** ou **BAFD** : l'équivalence peut être atteinte avec un module de formation spécifique au scoutisme.
- Parents recrutés pour encadrer ou diriger une unité ou un groupe local : pas de disponibilité suffisante pour envisager une formation lourde. On valorisera alors l'expérience (avoir élevé des enfants n'est pas une expérience négligeable...) et on proposera des parcours de formation plus souples, légers et individualisés, pouvant intégrer un stage pratique sur le terrain (camps, WE campés, etc.)

La formation « caravane territoriale »

Il s'agit de lancer les chefs/cheftaines débutants dans une démarche de formation liée à leur mission, et ce dès le début de l'année scolaire (en général courant octobre). Cela permet de qualifier dès que possible les chefs/cheftaines en tant qu'animateurs SF stagiaires. Les week-ends de formation « caravane territoriale » permettent également de former les autres bénévoles du groupe dans leur mission (responsables de groupe, secrétaires et trésoriers d'unité, responsable développement, etc.)

Le contenu des week-ends "caravane" est défini dans le cahier des charges des formations.

Après le week-end caravane : la formation continue

C'est l'esprit du stage pratique. L'expérience est un support essentiel de formation mais il faut pour cela qu'elle puisse être accompagnée par une personne expérimentée en position de formateur.

- Pour les animateurs SF stagiaires (chefs/cheftaines) : accompagnement par le chef d'unité ou le/la responsable de groupe.
- Pour les animateurs SF titulaires (chefs/cheftaines ou chefs/cheftaines d'unité) : le responsable de groupe ou l'animateur pédagogique territorial